

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **mardi 16 novembre 2021** à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences:

Madame la conseillère Natalia Pereira

Messieurs les conseillers Bruno Roy, Normand Pigeon, Bernard Groulx et Jean Fournel.

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale et Catherine Fortier-Pesant, greffière.

Monsieur le conseiller Daniel Lauzon est absent.

\*\*\*\*\*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19H30**

**2021-11-415 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

POINTS AJOUTÉS :

8.1 Annulation d'une facture de taxe de surplus d'eau pour le 2464, Boulevard Perrot.

8.2 Annulation d'une facture de taxe de surplus d'eau pour le 105, Promenade St-Louis.

POINTS RETIRÉS :

3.5 Avis de motion – Règlement no 438-3 modifiant le règlement de lotissement no 438 notamment quant à la largeur des rues pour les zones c-403 et c-404.

3.6 Premier projet de règlement no 438-3 modifiant le Règlement de lotissement no 438 notamment quant à la largeur des rues pour les zones c-403 et c-404.

5.3 Octroi de subvention pour soutien à l'élite sportive – Alexia Gaulin.

ADOPTÉE

**2021-11-416 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2021**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 octobre 2021, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 octobre 2021, tel que présenté.

ADOPTÉE

**2021-11-417 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS D'OCTOBRE 2021 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx

appuyé par le conseiller Jean Fournel  
et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois d'octobre 2021, au  
montant de **161 172,34 \$**.

ADOPTÉE

**2021-11-418 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'OCTOBRE 2021 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon  
appuyé par le conseiller Bruno Roy  
et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois d'octobre 2021, au  
montant de **2 388 850,97 \$**.

ADOPTÉE

**2021-11-419 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 563-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 563 QUI DÉCRÉTAIT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 6 685 000 \$ POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CASERNE INCENDIE**

Bruno Roy donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption le Règlement no 563-1 modifiant le règlement no 563 qui décrétait une dépense et un emprunt de 6 685 000 \$ pour les travaux de construction d'une caserne incendie, afin d'augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt à 7 999 000 \$.

**2021-11-420 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 563-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 563 QUI DÉCRÉTAIT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 6 685 000 \$ POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CASERNE INCENDIE**

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot souhaite faire procéder à la construction d'une caserne incendie sur le lot no 2 069 699 lui appartenant qui est situé à l'angle des Boulevards St-Joseph et Don-Quichotte;

Considérant que par l'adoption de la Résolution no 2021-08-327, le 10 août 2021, le Conseil a adopté le Règlement no 563 décrétant une dépense et un emprunt de 6 685 000 \$ pour les travaux de construction d'une caserne incendie;

Considérant que le Règlement no 563 a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 4 novembre 2021 et est entré en vigueur cette même journée;

Considérant que suivant l'ouverture des soumissions pour les travaux de construction de la caserne incendie, il est nécessaire d'augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt à 7 999 000 \$, par l'adoption du règlement no 563-1;

Considérant qu'un avis de motion a été donné ce jour;

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, l'adoption de tout règlement doit être précédée de la présentation d'un projet de règlement;

La mairesse Danie Deschênes dépose le projet de règlement no 563-1.

2021-11-421 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 437-59 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 437 NOTAMMENT CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PISCINES ET À LA ZONE C-405**

Natalia Pereira donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption le Règlement no 437-59 modifiant le Règlement de zonage no 437, notamment certaines dispositions applicables aux piscines et à la zone C-405.

2021-11-422 **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 437-59 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 437 NOTAMMENT CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PISCINES ET À LA ZONE C-405**

Considérant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le Règlement de zonage no 437 est entré en vigueur le 23 février 2007 et qu'il y a lieu de modifier ce dernier, notamment certaines dispositions applicables aux piscines et à la zone C-405;

Considérant qu'un avis de motion a été donné ce jour;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer, tel que prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'adopter le premier projet de règlement no **437-59** modifiant le Règlement de zonage no 437 notamment certaines dispositions applicables aux piscines et à la zone C-405.

Que copie de ce premier projet de règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour analyse de conformité.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 438-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 438 NOTAMMENT QUANT À LA LARGEUR DES RUES POUR LES ZONES C-403 ET C-404.**

Item retiré de l'ordre du jour.

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 438-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 438 NOTAMMENT QUANT À LA LARGEUR DES RUES POUR LES ZONES C-403 ET C-404.**

Item retiré de l'ordre du jour.

2021-11-423 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 546-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 546 (RMH 450-2019) SUR LES NUISANCES**

Normand Pigeon donne avis de motion qu'à une séance subséquente il sera présenté pour adoption le règlement no 546-4 modifiant le Règlement no 546 (RMH 450-2019) sur les nuisances notamment afin d'empêcher le dépôt d'obstacles dans la voie publique.

2021-11-424 **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 546-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 546 (RMH 450-2019) SUR LES NUISANCES**

Considérant que le Règlement no 546 (RMH 450-2019) sur les nuisances est entré en vigueur le 1 août 2019;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement no 546 (RMH 450-2019) par le Règlement no 546-4 notamment afin d'empêcher le dépôt d'obstacles dans la voie publique;

Considérant qu'un avis de motion a été donné ce jour;

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19), l'adoption de tout règlement doit être précédée du dépôt d'un projet de règlement;

La mairesse Danie Deschênes dépose le projet de règlement no 546-4.

**2021-11-425 OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE ET LIVRAISON D'UNE CAGE POUR EXCAVATION**

Il est proposé par la conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'octroyer un contrat au montant de **13 122,36 \$** plus taxes applicables à **United Rentals of Canada inc.** pour la fourniture et la livraison d'une cage pour excavation.

Que cette dépense soit puisée à même à même le Fonds de roulement et imputée au poste budgétaire 22-300-00-300.

ADOPTÉE

**2021-11-426 OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN CAMION FORD F-650 NEUF**

Il est proposé par la conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'octroyer un contrat au montant de **99 981 \$** plus taxes applicables au garage **Beauce Auto (2000) Inc.** pour la fourniture et la livraison d'un camion Ford F-650 neuf.

Que cette dépense soit puisée à même à même le Fonds de roulement et imputée au poste budgétaire 22-300-00-400.

ADOPTÉE

**2021-11-427 OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE ET LIVRAISON D'UNE LAME À NEIGE**

Il est proposé par la conseiller Bernard Groulx appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'octroyer un contrat au montant de **19 947 \$** plus taxes applicables à **Le Groupe Agritex inc.** pour la fourniture et la livraison d'une lame à neige.

Que cette dépense soit puisée à même à même le Fonds de roulement et imputée au poste budgétaire 22-300-00-300.

ADOPTÉE

**2021-11-428 AUTORISATION DE PAIEMENT – PAVAGE 2021 – TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES**

Considérant que par l'adoption de la Résolution no 2021-02-59, la Ville a octroyé un contrat au montant de 418 770,87 \$ plus taxes applicables à Meloche, division de Sintra, pour des travaux de pavage pour l'année 2021;

Considérant qu'il y a une augmentation du coût du bitume (calcul prévu au devis), ce qui représente 9,3% du contrat initial;

-169-

Considérant que la Ville a fait un ajout au contrat soit le pavage d'une partie du boulevard Perrot appelée la 103ième avenue, ce qui représente 2% du contrat initial;

Considérant qu'il y a eu lieu d'effectuer certains travaux supplémentaires non-prévus.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer le paiement d'un montant maximal additionnel de **59 674,84 \$** plus taxes applicables à **Meloche, division de Sintra**.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-300-10-710. Projet no 1007.

ADOPTÉE

**2021-11-429**     **RENOUVELLEMENT DE CONTRAT – COLLECTE ET TRANSPORT DE FEUILLES D'AUTOMNE**

Considérant que par l'adoption de la Résolution no 2020-02-57 le 11 février 2020, le Conseil a approuvé l'octroi d'un contrat au montant de 20 398,40 \$ à Transport Rolland Chaperon Inc. pour les services de collecte et de transport des feuilles d'automne jusqu'à La ferme Quinn;

Considérant que par l'adoption de la Résolution no 2021-03-104 le 9 mars dernier, le Conseil a autorisé un ajustement de prix de 2 651,79 \$ plus taxes applicables du contrat octroyé à Transport Rolland Chaperon Inc. pour couvrir les frais supplémentaires en lien avec la pandémie et la pénurie de main d'œuvre;

Considérant que la Ville disposait de deux options de renouvellement d'une année chacune de ce contrat, pour les années 2021 et 2022.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu de renouveler le contrat avec **Transport Rolland Chaperon Inc.** au montant maximal de **23 050,19 \$**, plus taxes applicables pour les services de collecte et de transport des feuilles d'automne pour l'année 2022.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-452-20-436.

ADOPTÉE

**2021-11-430**     **AUTORISATION DE DÉPENSE – ACHAT DE SEL POUR SAISON HIVERNALE 2021-2022**

Considérant que par l'adoption de la résolution no 2018-05-164 le 8 mai 2018, la Ville a approuvé un regroupement avec l'UMQ pour l'achat de sel de déglacage des chaussées pour 5 années;

Considérant que l'UMQ a procédé à un appel d'offres pour l'achat de sel.

Il est proposé par la conseillère Natalia Pereira appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'autoriser l'achat, selon le prix obtenu suivant l'appel d'offres fait par l'UMQ, de 269 tonnes de sel pour un montant de **22 509,96 \$** plus taxes applicables pour la saison hivernale 2021-2022.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-331-00-625.

ADOPTÉE

2021-11-431 **DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE – DÉSIGNATION DE MANDATAIRE**

Considérant que la Ville souhaite présenter une demande au Ministère des Transports du Québec en vertu du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière pour l'achat et l'installation de radars de vitesse pédagogiques sur son territoire;

Considérant que pour ce faire, la Ville doit joindre à sa demande une résolution autorisant le dépôt de la demande d'aide financière, confirmant le montant de sa contribution financière au projet et désignant un représentant autorisé à signer et déposer les documents joints à la demande.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par la conseiller Bernard Groulx et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot autorise le dépôt d'une demande au Ministère des Transports du Québec en vertu du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière pour l'acquisition de radars de vitesse pédagogiques.

Que Madame Isabelle Roy, directrice des Travaux publics, soit désignée à titre de mandataire de la Ville aux fins du dépôt de ladite demande d'aide financière et soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville, tout document requis en lien avec le suivi administratif de cette demande.

Que la Ville confirme qu'un budget de **57 452 \$** est alloué à titre de contribution financière au projet.

ADOPTÉE

2021-11-432 **DÉSIGNATION DE MANDATAIRE – DEMANDES D'AUTORISATIONS – DÉCLARATIONS – PROJET DE RÉFECTION DES BERGES DANS LE SECTEUR DE LA GRANDE-ANSE**

Considérant que par l'adoption de la Résolution no 2021-02-64 le 9 février 2021, le Conseil a octroyé un contrat à la firme Consultants en développement et gestion urbaine CDGU Inc. pour les services professionnels reliés à la réfection des berges dans le secteur de la Grande-Anse;

Considérant que pour ce projet, certaines demandes d'autorisations et/ou déclarations doivent être transmises au Ministère de la Faune, de la Flore et des Parcs (MFFP) et au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu de désigner la firme d'ingénierie **Consultants en développement et gestion urbaine CDGU Inc.** à titre de mandataire de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot aux fins des demandes d'autorisations et/ou déclarations qui doivent être transmises au MFFP et au MELCC et de l'autoriser à signer tout document, lettre ou formulaire nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

**2021-11-433**     **OCTROI DE CONTRAT – REMPLACEMENT ÉCLAIRAGE TERRAINS SPORTIFS – PARC DES MÉSANGES ET PATINOIRE PARC DES BÉCASSINES**

Considérant que les Services communautaires ont procédé à une demande de prix auprès de 3 fournisseurs pour le remplacement de l'éclairage du terrain de soccer situé au Parc des Mésanges et de la patinoire du Parc des Bécassines.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'octroyer un contrat au montant de **39 655 \$** plus taxes applicables à **EMI Montréal (9339-9335 Québec Inc.)** pour le remplacement de l'éclairage du terrain de soccer situé au Parc des Mésanges et de la patinoire du Parc des Bécassines.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 22-700-10-740. Projets nos 1002 et 038.

ADOPTÉE

**2021-11-434**     **OCTROI DE CONTRAT – ENNEIGEMENT ET AMÉNAGEMENT D'AIRE DE GLISSE – PARC DES ÉPERVIERS – ANNÉES 2021, 2022 ET 2023**

Considérant que les Services communautaires ont procédé à une demande de prix pour l'enneigement et l'aménagement de l'aire de glisse au Parc des Éperliers pour les années 2021, 2022 et 2023.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'octroyer un contrat au montant maximal de **43 510 \$** plus taxes applicables à **Snö Innovation Inc.** pour l'enneigement et l'aménagement de l'aire de glisse au Parc des Éperliers pour les années 2021, 2022 et 2023.

Qu'une dépense annuelle maximale de **1 700 \$** plus taxes applicables soit autorisée pour le carburant en fonction de la quantité de neige à produire.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-725-10-545.

ADOPTÉE

**OCTROI DE SUBVENTION POUR SOUTIEN À L'ÉLITE SPORTIVE – ALEXIA GAULIN**

Item retiré de l'ordre du jour.

**2021-11-435**     **VENTE DU LOT 4 851 621 – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant que la Ville est propriétaire du lot 4 851 621, qui correspond à une partie du lot situé au coin des rues de la Rivelaine et Don-Quichotte et qu'elle a reçu une offre d'achat pour ce lot, dont elle ne fait pas usage.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'autoriser la vente du lot 4 851 621 par la Ville aux propriétaires du 235, rue de la Rivelaine, pour un montant de **10 120 \$** plus taxes applicables.

Que la Ville autorise la mairesse et la greffière à signer devant le notaire du choix de l'acquéreur, pour et au nom de la Ville, les documents requis aux fins de cette vente. Le tout sans frais pour la Ville.

ADOPTÉE

**2021-11-436** **LETTRE D'ENTENTE NO 2021-10 AVEC LE SYNDICAT (CSN) –  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant qu'un ajustement doit être effectué par rapport aux règles prévues à la convention collective en regard d'une employée qui prendra sa retraite dans les prochains mois et qu'il y a lieu de modifier l'horaire de celle-ci;

Considérant qu'une lettre d'entente doit être signée entre la Ville et le syndicat quant à cette modification.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente **no 2021-10**.

ADOPTÉE

**2021-11-437** **LETTRE D'ENTENTE NO 2021-11 AVEC LE SYNDICAT (CSN) –  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant qu'un ajustement doit être effectué par rapport aux règles prévues à la convention collective en regard d'une employée qui n'a pas été en mesure d'écouler ses banques de temps durant l'année 2021 en raison de sa charge de travail;

Considérant qu'une lettre d'entente doit être signée entre la Ville et le syndicat quant à cette modification.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente **no 2021-11**.

ADOPTÉE

**2021-11-438** **LETTRE D'ENTENTE NO 2021-12 AVEC LE SYNDICAT (CSN) –  
MÉCANICIEN – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant qu'en 2019, la Ville a créé un poste de journalier-mécanicien afin de combler un besoin en mécanique au garage municipal;

Considérant qu'un poste permanent de mécanicien temps plein est requis;

Considérant qu'une lettre d'entente doit être signée entre la Ville et le syndicat quant à cette modification.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente **no 2021-12**.

ADOPTÉE

**2021-11-439** **LETTRE D'ENTENTE NO 2021-13 AVEC LE SYNDICAT (CSN) –  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant les besoins actuels du Service de l'urbanisme de la Ville, notamment pour l'octroi des permis de coupe d'arbres et inspections nécessaires;

Considérant qu'une lettre d'entente doit être signée entre la Ville et le syndicat quant à cette modification.

**-173-** Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente **no 2021-13**.

ADOPTÉE

**2021-11-440** **ÉMISSION DE PERMIS, CERTIFICATS ET CONSTATS D'INFRACTION – AIDE-HORTICULTEUR**

Considérant le libellé de l'article 2.1 du Règlement no 440 sur les permis et les certificats mentionnant que l'administration des règlements d'urbanisme est confiée à tout officier responsable désigné par le conseil municipal;

Considérant les besoins du Service de l'urbanisme.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par la conseillère Natalia Pereira et résolu d'ajouter la personne occupant le poste d'aide-horticulteur, monsieur Guillaume Boyer, à titre d'officier responsable aux fins de l'administration des règlements d'urbanisme au sens de l'article 2.1 du Règlement no 440 sur les permis et certificats, notamment pour l'émission de permis, de certificats et de constats d'infraction temporairement jusqu'au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE

**2021-11-441** **COLLOQUE DE L'ASSOCIATION DES TRAVAUX PUBLICS D'AMÉRIQUE (ATPA) 2021 – AUTORISATION DE PARTICIPATION**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'approuver à posteriori la participation de monsieur Alain Perreault, technicien en infrastructures municipales, au colloque annuel de l'ATPA, qui a eu lieu du 27 au 29 octobre dernier à Sherbrooke.

De plus, le Conseil autorise les dépenses inhérentes à cet événement (pour l'inscription et l'hébergement) pour une somme approximative de **1 550 \$** plus taxes applicables.

Que les frais de déplacement et de repas non inclus soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée aux postes budgétaires 02-311-00-311 et 02-311-00-310.

ADOPTÉE

**2021-11-442** **OCTROI DE SUBVENTION – FONDATION STE-JEANNE-DE-CHANTAL – JARDIN**

Considérant que les festivités du 350<sup>e</sup> de la seigneurie de l'île Perrot auront lieu en 2022;

Considérant que la Fondation Ste-Jeanne-de-Chantal travaille depuis le printemps dernier à la réalisation du jardin sur le terrain du presbytère bien que celui-ci soit indépendant du comité du 350<sup>e</sup>, il s'inscrit dans les activités de cet anniversaire et le dévoilement fera partie de la programmation annoncée par le comité;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'octroyer une subvention de **10 000 \$** à la **Fondation Ste-Jeanne-de-Chantal** pour la réalisation du jardin sur le terrain du presbytère le

-174- dévoilement fera partie de la programmation annoncée par le comité du 350<sup>e</sup> de la seigneurie de l'île Perrot.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-111-00-992.

ADOPTÉE

**2021-11-443 ANNULATION D'UNE FACTURE DE TAXE DE SURPLUS D'EAU POUR LE 2464, BOULEVARD PERROT**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'annuler la facture de taxe pour surplus d'eau des bâtiments au 2464, Boulevard Perrot pour la période 2020-2021.

**2021-11-444 ANNULATION D'UNE FACTURE DE TAXE DE SURPLUS D'EAU POUR LE 105, PROMENADE ST-LOUIS**

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'annuler la facture de taxe pour surplus d'eau de la résidence sise au 105, Promenade St-Louis pour la période 2020-2021.

**DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS**

- Rapport du mois d'octobre 2021 de la Gestion du territoire.
- Déclaration d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil (à l'exception de Daniel Lauzon).

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2021-11-445 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu de lever la séance à 20h14.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Danie Deschênes  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Catherine Fortier-Pesant  
Greffière

/sb

\*\*\*\*\*